

Burundi : le Parlement adopte un projet de loi contre la traite des personnes

@rib News, 20/08/2014 – Source Xinhua – L'Assemblée nationale burundaise a adopté à l'unanimité mercredi un projet de loi portant prévention et répression de la traite des personnes et protection des victimes de la traite. Clothilde Niragira, ministre burundais de la Solidarité nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, a expliqué que la traite des personnes constitue "une infraction grave et une violation des droits humains", qui a justifié l'adoption par les Nations Unies de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

"Des mesures doivent être prises pour prévenir la traite des personnes, punir les trafiquants, aider et protéger les victimes de cette traite, notamment en faisant respecter leurs droits fondamentaux", a noté la ministre Clothilde Niragira.